

⑬



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪

Numéro de publication:

0014641
B1

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

⑬

Date de publication du fascicule de brevet:
05.05.82

⑭

Int. Cl.³: **G 04 B 37/14**

⑮

Numéro de dépôt: **80400151.9**

⑯

Date de dépôt: **31.01.80**

⑰

Montre-bracelet dont chaque extrémité du bracelet est enroulée autour d'un axe porté par un support solidaire du boîtier de montre.

⑱

Priorité: **02.02.79 FR 7902743**

⑲

Titulaire: **S.T. DUPONT Société anonyme dite:; Tour
 Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine, F-75755 Paris
 Cédex 15 (FR)**

⑳

Date de publication de la demande:
20.08.80 Bulletin 80/17

㉑

Inventeur: **Malamoud, Jean Gaston, Lotissement Denizot,
 F-74410 Saint Jorioz (FR)**

㉒

Mention de la délivrance du brevet:
05.05.82 Bulletin 82/18

㉒

Mandataire: **Jolly, Jean-Pierre, Cabinet BROT 83, rue
 d'Amsterdam, F-75008 Paris (FR)**

㉓

Etats contractants désignés:
AT CH DE GB NL

㉔

Documents cités:
**CH-A-123764
 DE-U-1 746986**

EP 0 014 641 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Montre-bracelet dont chaque extrémité du bracelet est enroulée autour d'un axe porté par un support solidaire du boîtier de montre.

L'invention concerne une montre-bracelet du type dans lequel chaque extrémité du bracelet est enroulée autour d'un axe porté par au moins un support solidaire du boîtier de la montre, ce bracelet comportant une fente destinée au passage dudit support.

La présence de deux supports sur le boîtier impose dans la conception esthétique de telles montres-bracelets un certain nombre de contraintes.

Aussi a-t-on recherché des moyens permettant de dissimuler ces supports et, de façon générale, tout dispositif de fixation du bracelet. Pour plus de clarté, de tels moyens de la technique antérieure seront décrits ci-après en se référant aux fig. 1 et 2 des dessins annexés, dont les autres figures illustrent diverses formes de mise en œuvre de l'invention.

Sur ces dessins:

la fig. 1 est une coupe partielle d'une montre-bracelet d'un type connu, décrit dans le brevet suisse CH-A N° 123764;

la fig. 2 est une vue de dessus, à échelle réduite, du boîtier de la montre-bracelet de la fig. 1, avant mise en place du bracelet;

la fig. 3 est une coupe partielle d'une montre-bracelet suivant l'invention;

la fig. 4 est une coupe partielle d'une première variante de la montre-bracelet suivant l'invention;

la fig. 5 est une coupe partielle d'une seconde variante de la montre-bracelet suivant l'invention;

les fig. 6 et 7 sont des vues de dessus, à échelle réduite, respectivement des montres des fig. 3 et 4, avant mise en place du bracelet sur la montre;

la fig. 8 est une coupe partielle d'une autre montre selon l'invention;

la fig. 9 est une vue en perspective d'une montre-bracelet suivant l'invention.

La montre-bracelet représentée sur les fig. 1 et 2, et qui est décrite en détail dans le brevet suisse N° 123764 (Gerber), comporte un boîtier 1 équipé d'une pièce 2, en forme de T, destinée à la fixation du bracelet de la montre. La branche centrale 3 de la pièce de fixation 2 est solidaire du boîtier 1, tandis qu'autour des branches latérales 5 est enroulé le bracelet 4. Une fente 6 est prévue dans celui-ci pour le passage de la branche centrale 3 de la pièce 2.

Quand le bracelet 4 est disposé dans le plan du boîtier, il dissimule la pièce de fixation 2. Mais quand il est incliné par rapport au plan de la montre, comme montré sur la fig. 1 — ce qui est le cas lorsque la montre est disposée sur le poignet de l'utilisateur — la fente 6 et la partie de support correspondante sont alors visibles.

La présente invention vise à remédier à cet inconvénient, en proposant un moyen permettant de dissimuler le système de fixation de la montre, même lorsque le bracelet est incliné par rapport au plan du boîtier.

A cet effet, l'invention a pour objet une montre-bracelet du type dans lequel chaque extrémité du bracelet est enroulée autour d'un axe porté par au

moins un support solidaire du boîtier, ledit bracelet comportant une fente destinée au passage dudit support, cette montre étant caractérisée en ce que le support présente, entre l'axe et le boîtier, un dégagement permettant le passage du bracelet.

Dans une forme de réalisation particulièrement intéressante de l'invention, la base du support s'étend plus loin que l'axe, de façon à permettre, comme il sera expliqué plus loin, de diminuer la longueur de la susdite fente, afin d'augmenter l'inclinaison qu'il est possible de donner au bracelet sans démasquer ladite fente. Cette disposition permet en outre d'augmenter la surface de contact entre le support et le bracelet et d'améliorer ainsi le maintien de ce dernier.

Dans une autre forme de réalisation particulièrement intéressante de l'invention, le boîtier de la montre est creusé d'une cavité circulaire épousant sensiblement la forme du bracelet. Cette disposition permet, d'une part, de masquer à l'aide du boîtier la partie du bracelet comportant la susdite fente et d'augmenter également l'inclinaison qu'il est possible de donner à ce dernier sans démasquer ladite fente. Elle permet, d'autre part, d'améliorer le maintien du bracelet.

Diverses formes de mise en œuvre de l'invention vont être décrites ci-après plus en détail, en référence aux fig. 3 à 9 des dessins annexés.

Dans la forme de réalisation des fig. 3 et 6, chaque côté du boîtier 10 de la montre est pourvu d'un support 11, dont la base fait corps avec le boîtier 10 et dont la partie supérieure est séparée de celui-ci par un dégagement 12. Ce support est percé d'un trou 13, dans lequel un axe 14 est emmanché à force.

Un bracelet de cuir 15 est enroulé autour de l'axe 14 et du support 11. Dans ce but, le bracelet 15 est pourvu d'une fente 16 constituant un passage pour le support 11.

Contrairement aux montres-bracelets connues, schématisées par les fig. 1 et 2, il est possible, comme on le voit sur la fig. 3, d'incliner le bracelet 15, par rapport au plan du boîtier, sans démasquer la fente 16.

Ainsi, lorsque la montre est en place sur le poignet de l'utilisateur, la totalité du dispositif de fixation du bracelet est dissimulée au regard par ledit bracelet.

Dans la variante des fig. 4 et 7, chaque côté du boîtier 30 de la montre est pourvu de deux supports 31 et 32, dont les faces latérales extérieures sont séparées par une distance au plus égale à la largeur du bracelet de la montre. La base 33 de ces supports fait corps avec le boîtier 30 et leur partie supérieure 34 est séparée de celui-ci par un dégagement 35. Ces supports sont percés de deux trous 36, dans lesquels un axe 37 est emmanché à force.

La base 38 du dégagement 35 est plus large que la partie comprise entre le boîtier 30 et l'axe 37.

Un bracelet métallique 39 est enroulé autour de l'axe 37 et des supports 31 et 32. Il comporte deux

fentes 40 destinées au passage desdits supports 31 et 32. Le fait d'élargir la base 38 du dégagement 35 permet de diminuer la longueur des fentes 40 et, ainsi, d'augmenter l'inclinaison que l'on peut donner au bracelet par rapport à la surface du boîtier de la montre, sans démasquer lesdites fentes 40. Cela permet également d'augmenter la surface de contact entre le support 32 et le bracelet 39 et d'améliorer ainsi le maintien de ce dernier.

Comme montré sur la fig. 5, il est possible de creuser le boîtier 50, de façon à donner une forme circulaire au dégagement 51 et à permettre ainsi au bracelet 52 de s'encastrer dans ledit dégagement. Dans ces conditions, l'angle supérieur 53 du boîtier masque la partie de bracelet située immédiatement au-dessous, qui comporte la fente 54.

Cette disposition permet d'augmenter l'inclinaison que l'on peut lui donner sans démasquer la fente 54. On améliore ainsi le maintien du bracelet, puisque celui-ci est guidé de part et d'autre par les deux parois du dégagement 51.

On peut aussi, comme représenté sur la fig. 8, utiliser un support 60 ne faisant pas corps avec le boîtier 61, mais rendu solidaire de celui-ci par un moyen de fixation tel qu'une vis 62.

Revendications

1. Montre-bracelet du type dans lequel chaque extrémité du bracelet (15, 39) est enroulée autour d'un axe (14, 37) porté par au moins un support (11, 31, 32) solidaire du boîtier (10, 30), ledit bracelet (15, 39) comportant une fente (16, 40) destinée au passage dudit support (11, 31, 32), cette montre étant caractérisée en ce que le support (11, 31, 32) présente entre l'axe (14, 37) et le boîtier (10, 30) un dégagement (12, 35) permettant le passage du bracelet (15, 39).

2. Montre-bracelet selon la revendication 1, dans laquelle l'axe (37) est porté par au moins deux supports (31, 32), caractérisée en ce que la distance séparant les deux faces latérales externes de ces supports est égale ou inférieure à la largeur du bracelet (39).

3. Montre-bracelet selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que la base (38) dudit dégagement (35) est plus large que la partie comprise entre le boîtier (30) et l'axe (37).

4. Montre-bracelet selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que ledit dégagement (51) est d'une forme circulaire sensiblement complémentaire de celle du bracelet (52).

5. Montre-bracelet selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que ledit support (11, 31, 32) fait corps avec ledit boîtier (10, 30).

6. Montre-bracelet selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que ledit support est constitué par une pièce (60) distincte dudit boîtier (61) et rigidement solidaire de celui-ci.

Claims

1. Wrist-watch in which each extremity of the bracelet (15, 39) envelops an axis (14, 37) fixed to

at least one support (11, 31, 32) integral with the case (10, 30), said bracelet (15, 39) comprising a slit (16, 40) for passing said support (11, 31, 32) therethrough, characterized in that the support (11, 31, 32) presents between the axis (14, 37) and the case (10, 30) a clearance (12, 35) for passing the bracelet (15, 39) therethrough.

2. Wrist-watch according to claim 1, in which the axis (37) is carried by at least two supports (31, 32), characterized in that the distance separating the two external lateral faces of these supports is equal to or less than the width of the bracelet (39).

3. Wrist-watch according to any one of claim 1 or 2, characterized in that the base (38) of said clearance (35) is wider than the part between the case (30) and the axis (37).

4. Wrist-watch according to one of claims 1 to 3, characterized in that said clearance (51) is of a circular shape substantially complementary to that of the bracelet (52).

5. Wrist-watch according to any one of claims 1 to 3, characterized in that said support (11, 31, 32) is integral with said case (10, 30).

6. Wrist-watch according to any one of claims 1 to 3, characterized in that said support is formed by a part (60) separate from said case (61) and firmly secured thereto.

Patentansprüche

1. Armbanduhr, bei der jedes Ende des Armbandes (15, 39) eine Achse (14, 37) umschließt, die von mindestens einem Träger (11, 31, 32) gehalten ist, der an dem Gehäuse (10, 30) befestigt ist, wobei das Armband (15, 39) für den Durchtritt des Trägers (11, 31, 32) mit einem Ausschnitt (16, 40) versehen ist, dadurch gekennzeichnet, dass der Träger (11, 31, 32) zwischen der Achse (14, 37) und dem Gehäuse (10, 30) einen Zwischenraum (12, 35) zum Durchlaufen des Armbandes (15, 39) bildet.

2. Armbanduhr nach Anspruch 1, bei der die Achse (37) von mindestens zwei Trägern (31, 32) gehalten ist, dadurch gekennzeichnet, dass der Abstand zwischen den beiden nach aussen weisenden Seitenflächen dieser Träger gleich oder kleiner ist als die Breite des Armbandes (39).

3. Armbanduhr nach einem der beiden Ansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, dass die Basis (38) des Zwischenraums (35) breiter ist als der Abschnitt zwischen dem Gehäuse (30) und der Achse (37).

4. Armbanduhr nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, dass der Zwischenraum (51) etwa der Form des Armbandes (52) entsprechend kreisbogenförmig ist.

5. Armbanduhr nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, dass der Träger (11, 31, 32) mit dem Gehäuse (10, 30) einstückig ausgebildet ist.

6. Armbanduhr nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, dass der Träger aus einem von dem Gehäuse (61) unabhängigen Teil (60) besteht und mit diesem fest verbunden ist.

